

Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation Classe 2 - Perfectionnement -

PROGRAMME DE LA FORMATION (C2RGZ)

2 jours | 14h00 | Présentiel

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Toute personne titulaire du certificat de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses de la classe 2 par route
- Le stagiaire doit avoir participé à la formation APTH-BVT C3R39 (Formation de Remise à niveau Classe 3 à 9 sauf 7)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Préparer les stagiaires à l'examen de conseiller à la sécurité
- Finaliser les connaissances spécifiques concernant le transport des matières de la classe 2
- Se mettre dans les conditions de l'examen.
- Évaluer ses connaissances au travers d'un examen blanc

PÉDAGOGIE

- ADR - Arrêté TMD
- Pédagogie active et participative
- Alternance théorie / pratique
- Interaction entre apprenants
- Livret stagiaire
- Exercices, études de cas et QCM. Correction

VALIDATION DES ACQUIS

Corrections des exercices, des études de cas et des QCM.

DÉLAIS D'ACCÈS

Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

APTITUDES ET COMPÉTENCES

À la fin de la formation, le stagiaire aura acquis une connaissance de l'ADR lui permettant de se présenter à l'examen de recyclage de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses de la classe 2.

ENCADREMENT

Formateur (CSTMD) disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

FIN DE FORMATION

Remise d'un certificat de *Conseiller à la Sécurité Spécialisation Classe 2*.

ACCESSIBILITÉ

APTH-BVT peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation info.handicap@apave.com

Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation Classe 2 - *Perfectionnement* -

PROGRAMME	
JOUR 1 (7h)	
ACCUEIL	Le programme, déroulé examen.
RAPPELS	Les spécificités de la classe 2.
EXERCICES	Recherche dans l'ADR : • Les spécificités de la classe 2 • La classification des matières de la classe 2 • Les mélanges des gaz • Les emballages et l'instruction P200 • Les citernes • Les exemptions • La signalisation Correction collective.
JOUR 2 (7h)	
RÈGLEMENTATION FRANÇAISE	L'arrêté français.
VÉRIFICATION DES ACQUIS	Épreuve individuelle réalisée dans les conditions d'examen : QCM de 50 questions.
SATISFACTION	Évaluation de la formation (QCM).
SYNTHÈSE	Questions, synthèse.
FIN DE LA FORMATION	